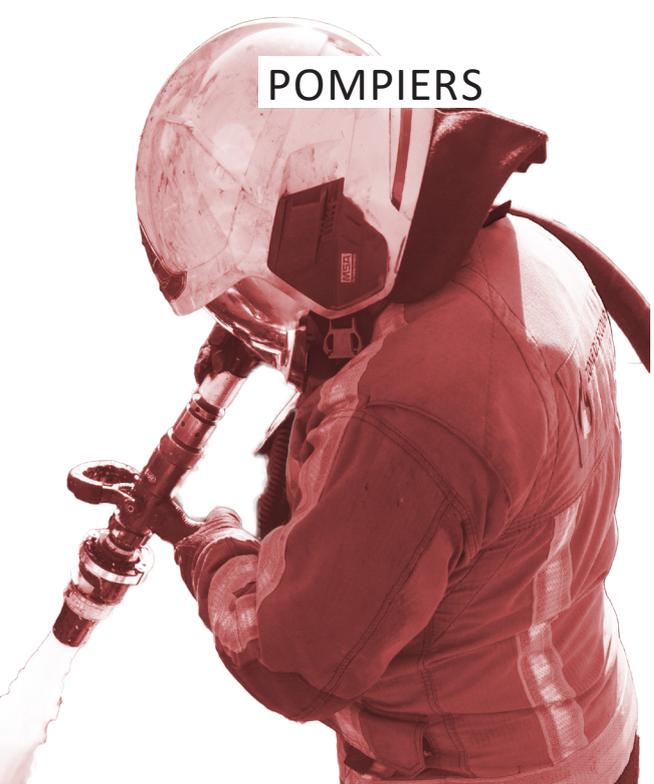




RAPPORT | **2020**
D'ACTIVITÉ |

TABLE DES MATIÈRES

La zone de secours de Wallonie Picarde,



POMPIERS



SECOURISTES-AMBULANCIERS

LE MOT DU COMMANDANT	4
LA ZONE DE SECOURS	6
QUELQUES CHIFFRES	8
NOS INTERVENTIONS	14
MISSIONS « POMPIER »	16
MISSIONS « AIDE MÉDICALE URGENTE »	18
2020 AU FIL DES MOIS	20
LE MOT DU PRÉSIDENT	46

des femmes et des hommes à votre service.



ADMINISTRATIFS



1^E LIGNE CONTRE LE COVID

LE MOT DU COMMANDANT

Chère lectrice, lecteur,

Vous avez entre les mains le rapport d'activité 2020 de la zone de secours de Wallonie Picarde.

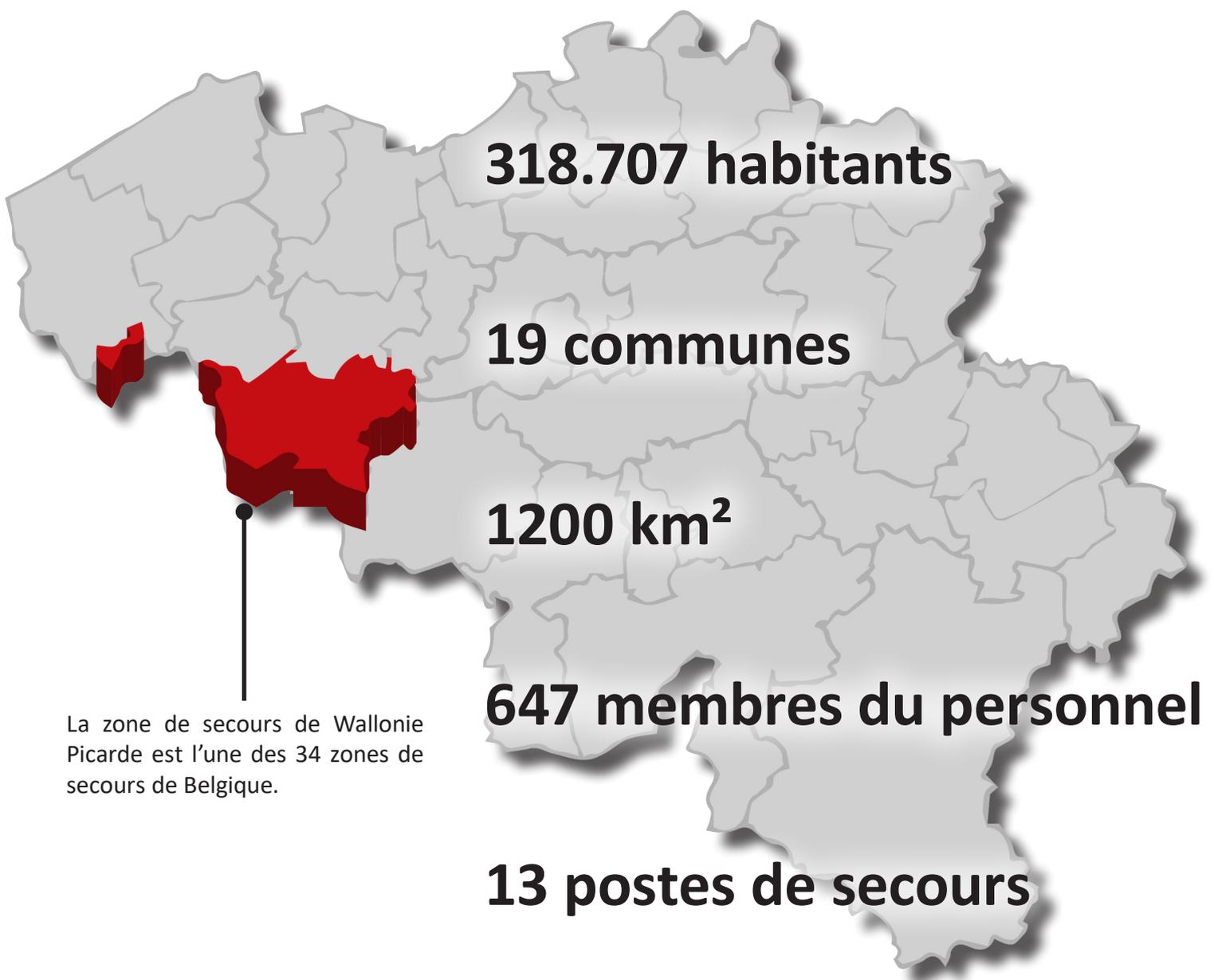
Au-delà des chiffres, certes révélateurs de la sollicitation opérationnelle, c'est le travail quotidien des femmes et des hommes au service de la population qui est mis en exergue.

Cette année 2020 plus que d'autres encore a montré que la population peut compter sur l'enthousiasme et l'abnégation de tout le personnel, volontaire, professionnel et administratif que je me permets de féliciter publiquement.

Bonne lecture !

Olivier LOWAGIE
Commandant de Zone

LA ZONE DE SECOURS



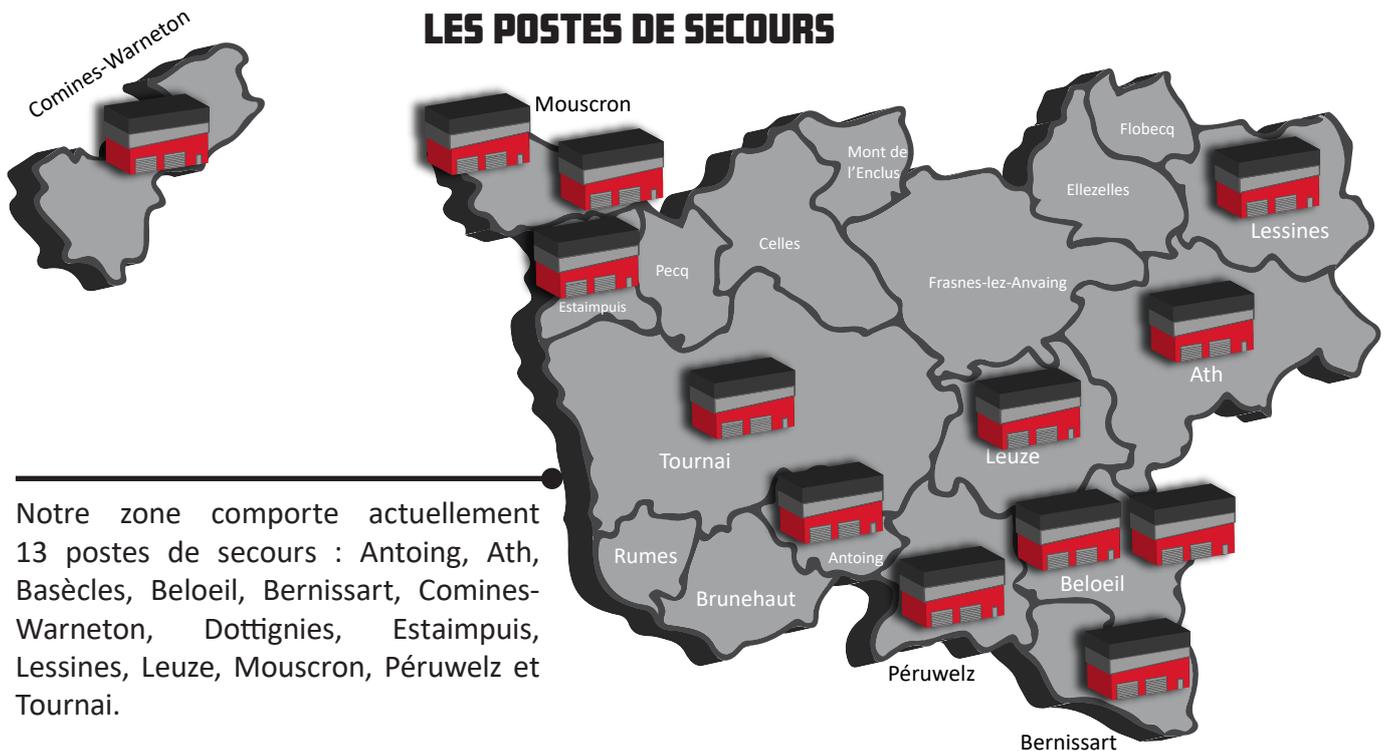
La zone de secours de Wallonie Picarde est l'une des 34 zones de secours de Belgique.

LES ZONES VOISINES



Notre zone est limitrophe avec 6 zones de secours et un Service Départemental d'Incendie et de Secours, équivalent français des zones de secours. Elle collabore avec ceux-ci notamment dans le cadre du principe de l'aide adéquate la plus rapide, qui signifie que l'intervention est assurée par le poste de secours qui peut arriver le plus rapidement sur les lieux d'un incident.

LES POSTES DE SECOURS



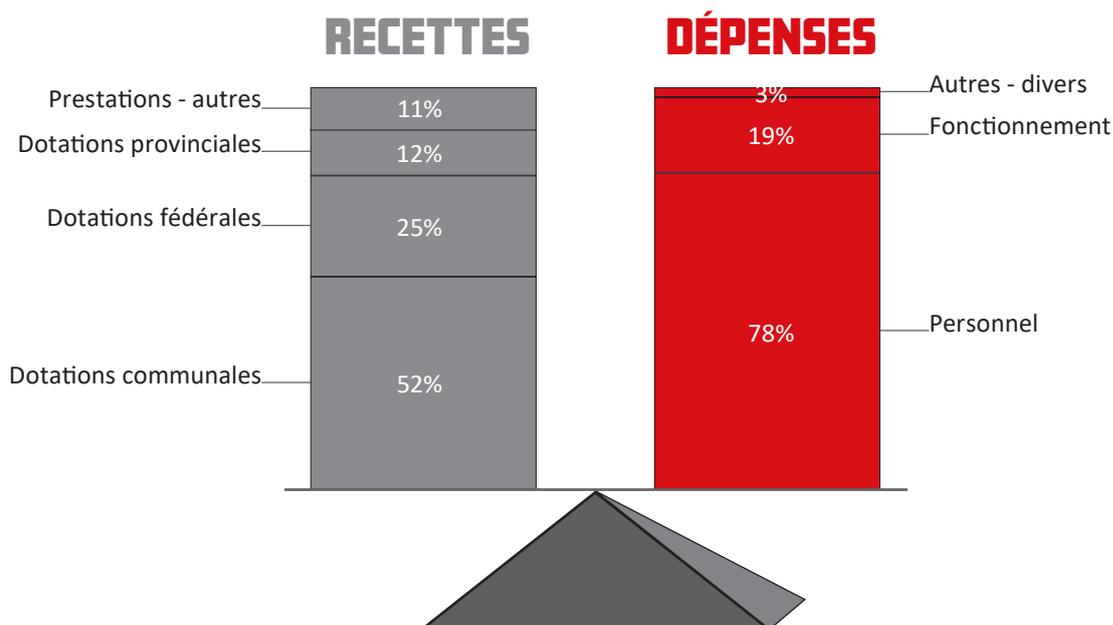
Notre zone comporte actuellement 13 postes de secours : Antoing, Ath, Basècles, Beloeil, Bernissart, Comines-Warneton, Dottignies, Estaimpuis, Lessines, Leuze, Mouscron, Pérouwelz et Tournai.

QUELQUES CHIFFRES

Au 31 décembre 2020

FINANCES

Budget initial de 29.633.456,71 €



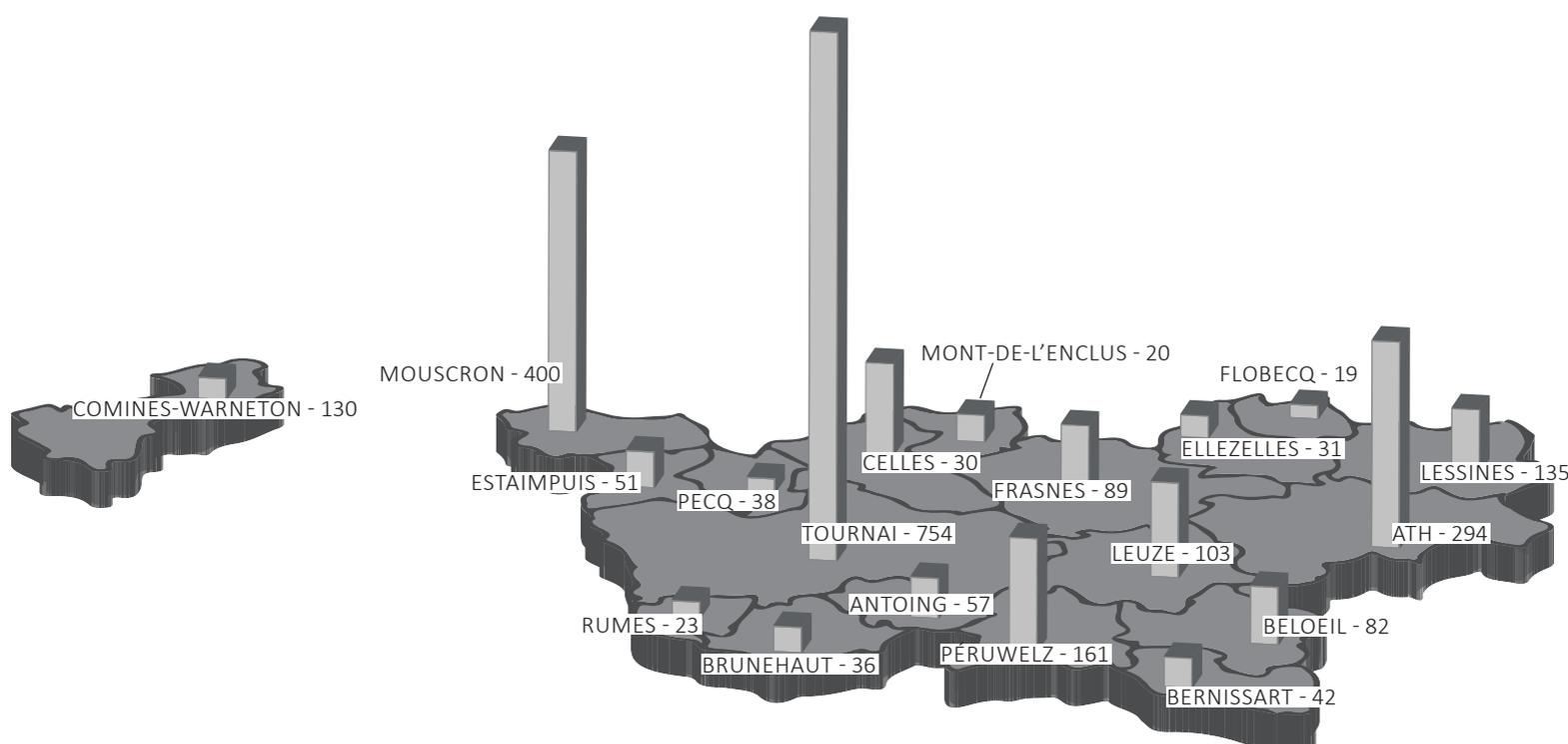
Le budget initial arrêté par la zone de secours s'élève à 29.633.456,71€. Malgré les dépenses imprévues liées à la crise du COVID-19 (matériel de protection et de désinfection), la zone est parvenue à maîtriser ses dépenses et a également enregistré une augmentation de ses recettes globales.

Les 3% de dépenses repris dans « autres - divers » représentent notamment les conventions passées avec d'autres zones dans le cadre de l'aide adéquate la plus rapide ou encore les remboursements d'emprunts.

PRÉVENTION

2495 rapports de prévention

répartis entre les communes de notre zone comme suit :



27* techniciens en prévention incendie

Le technicien en prévention incendie émet des avis de prévention incendie pour les bâtiments qui reçoivent du public. Ces rapports sont remis à l'autorité compétente et peuvent avoir un effet coercitif. Découvrez le sujet en page 37.

* 3 équivalents temps plein et 24 temps partiel

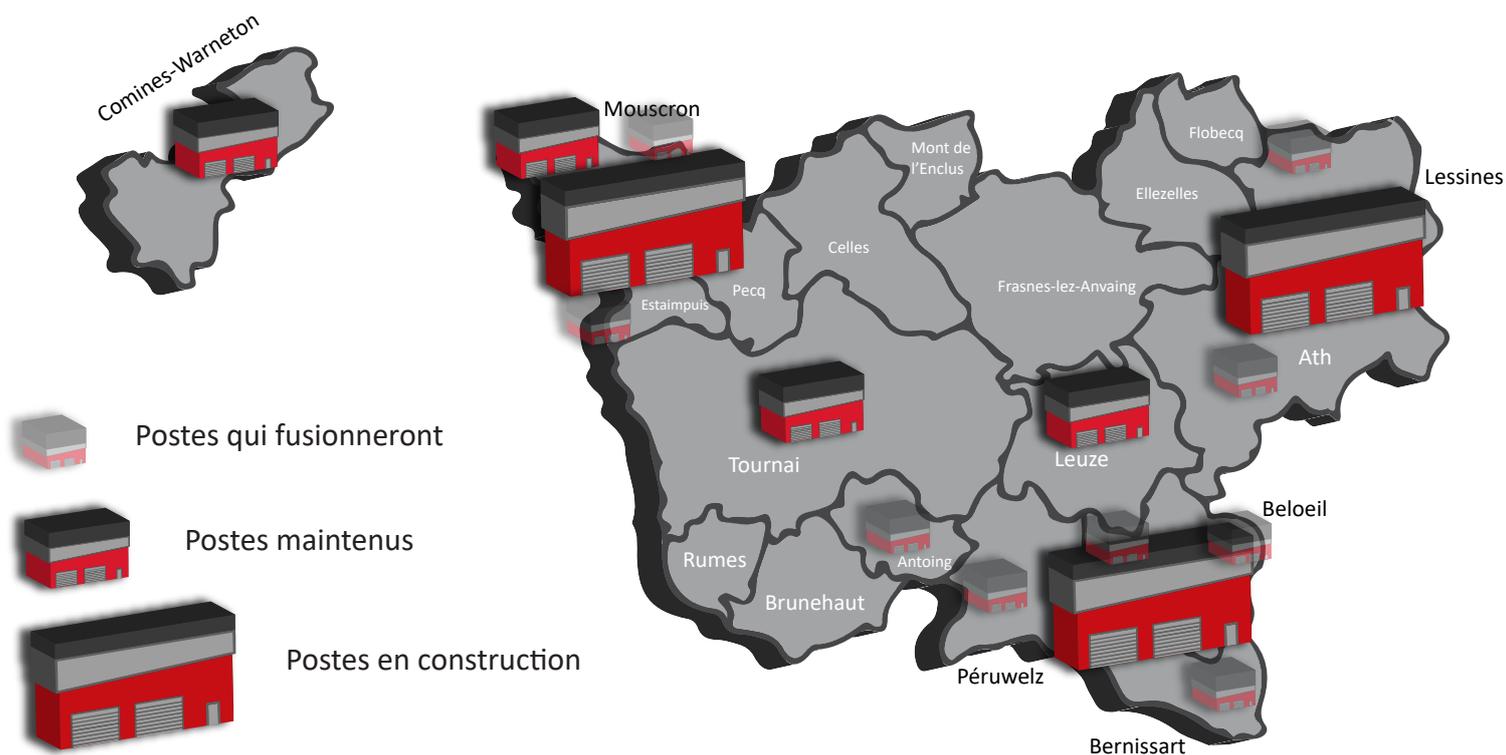
92 conseillers en prévention incendie

Le conseiller en prévention incendie fournit des conseils de sécurité aux citoyens, notamment sur les moyens de détection qui permettent à l'habitant d'être alerté en cas de problème dans son domicile, mais également sur les bons comportements à adopter en cas de danger. Malheureusement, en raison de la crise du COVID-19 et des règles sanitaires qui en découlent, la majorité des projets prévus en 2020 en matière de conseil au citoyen a dû être reportée.

BÂTIMENTS

3 futures casernes

À Rebaix, Blaton et Evregnies



À l'horizon 2022, la zone de secours de Wallonie Picarde continuera sa réorganisation opérationnelle avec la mise en service de trois nouvelles casernes construites à Rebaix, Blaton et Evregnies. Ces nouveaux bâtiments permettront la fusion de neuf casernes : Antoing, Ath, Basècles, Beloeil, Bernissart, Dottignies, Estaimpuis, Lessines et Pérouwelz.

FORMATION

Les missions des pompiers sont multiples et variées. Elles évoluent régulièrement avec la société et l'apparition de nouvelles technologies. Les pompiers sont aujourd'hui de véritables techniciens du risque.

La formation des pompiers et des secouristes-ambulanciers s'adapte constamment pour garantir des interventions de qualité et une sécurité optimale des intervenants mais aussi des citoyens et de leurs biens.

Outre les brevets nécessaires pour accéder à un grade ou une fonction particulière, les pompiers-ambulanciers doivent suivre chaque année, pour acquérir ou maintenir leurs compétences, un minimum de 48 heures de formation pour les missions « *pompier* » et 24 heures pour les missions d' « *Aide Médicale Urgente* ».

La crise sanitaire a fortement perturbé l'organisation des formations, rendant les données disponibles pour ce service peu exploitables. Cependant, le personnel a continué à se former en caserne lorsque les mesures pouvaient être respectées.



GARAGE

164 véhicules

530 entretiens/réparations

En 2020, le service garage a réceptionné trois nouvelles ambulances et a entamé le processus d'acquisition d'une nouvelle auto-échelle et d'une camionnette avec nacelle élévatrice. Ces véhicules seront livrés en 2021.

Notre garage zonal assure les entretiens ainsi que la majorité des réparations et aménagements de ces véhicules.

Découvrez notre vidéo sur le service Garage en scannant le code ci-contre.



RESSOURCES HUMAINES

647 membres du personnel

205 professionnels

392 volontaires

Dont 21 ambulanciers non-pompiers

37 administratifs

13 administratifs

*qui effectuent des tâches
opérationnelles*

En cours d'année, la zone de secours a mené diverses procédures de recrutement, de professionnalisation et de promotion en fonction des nécessités du service, et notamment :

- Engagement de personnel volontaire en janvier et mars 2020
- Engagement de personnel professionnel en septembre 2020
- Promotions aux grades de sergent en mars 2020 et de caporal en juillet 2020

Le personnel opérationnel est celui qui se rend sur les interventions. Il est composé de deux catégories : les professionnels et les volontaires. Ces deux catégories comprennent des pompiers et des ambulanciers. Les **professionnels** sont les personnes dont c'est le métier principal. Les volontaires sont les agents qui ont une autre occupation professionnelle et qui se rendent **disponibles** durant leur temps libre. **Les deux catégories de personnel reçoivent la même formation et effectuent le même travail et les mêmes missions.**

NOS INTERVENTIONS

20.262
INTERVENTIONS

6.913
INTERVENTIONS

« AIDE
MÉDICALE
URGENTE »
74,5 %

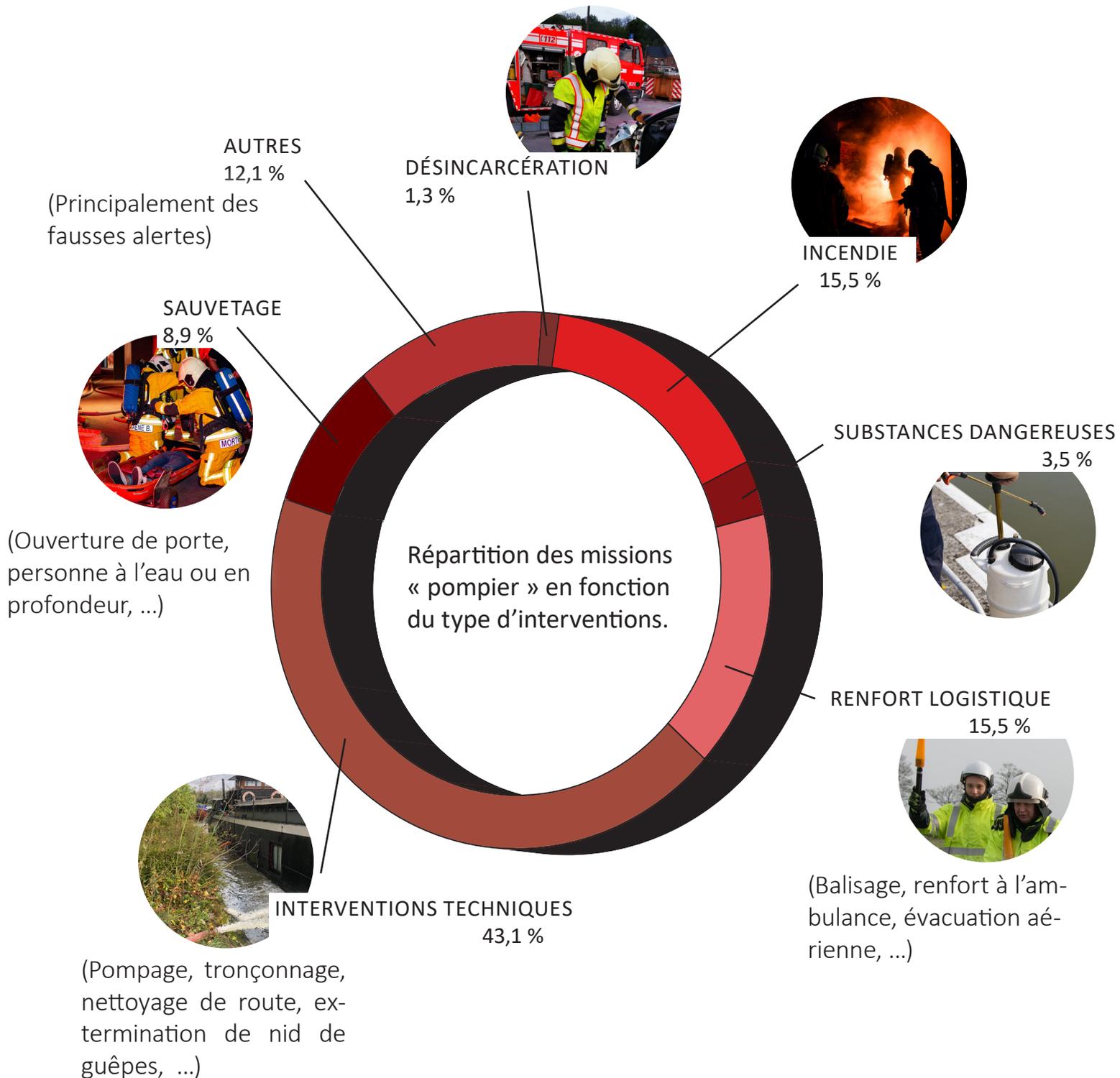
« POMPIER »
25,4 %



Répartition entre les missions d' « Aide Médicale Urgente » (ambulances) et les missions « pompier ».

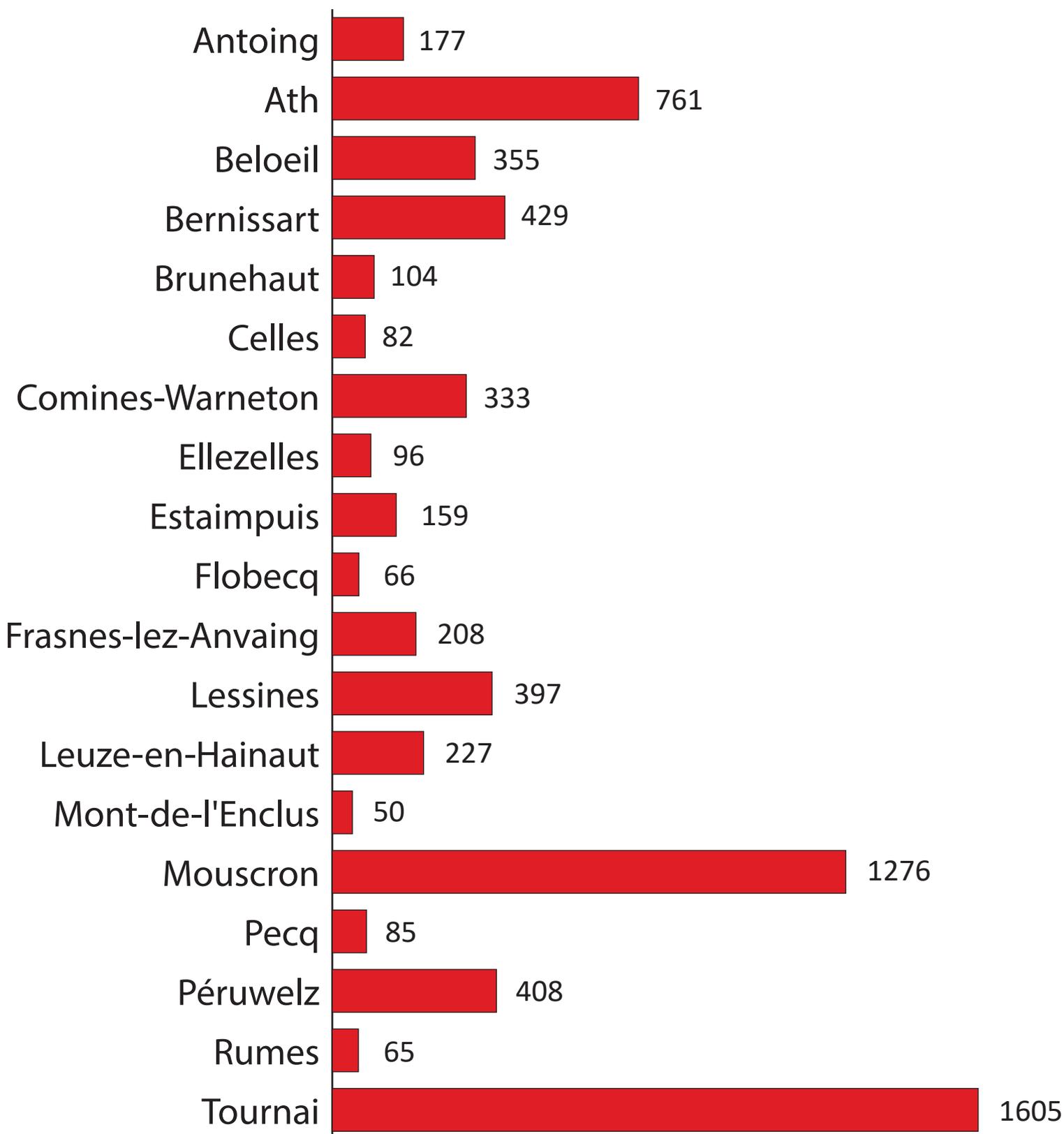
INTERVENTIONS

<<POMPIER>>



MISSIONS « POMPIER »

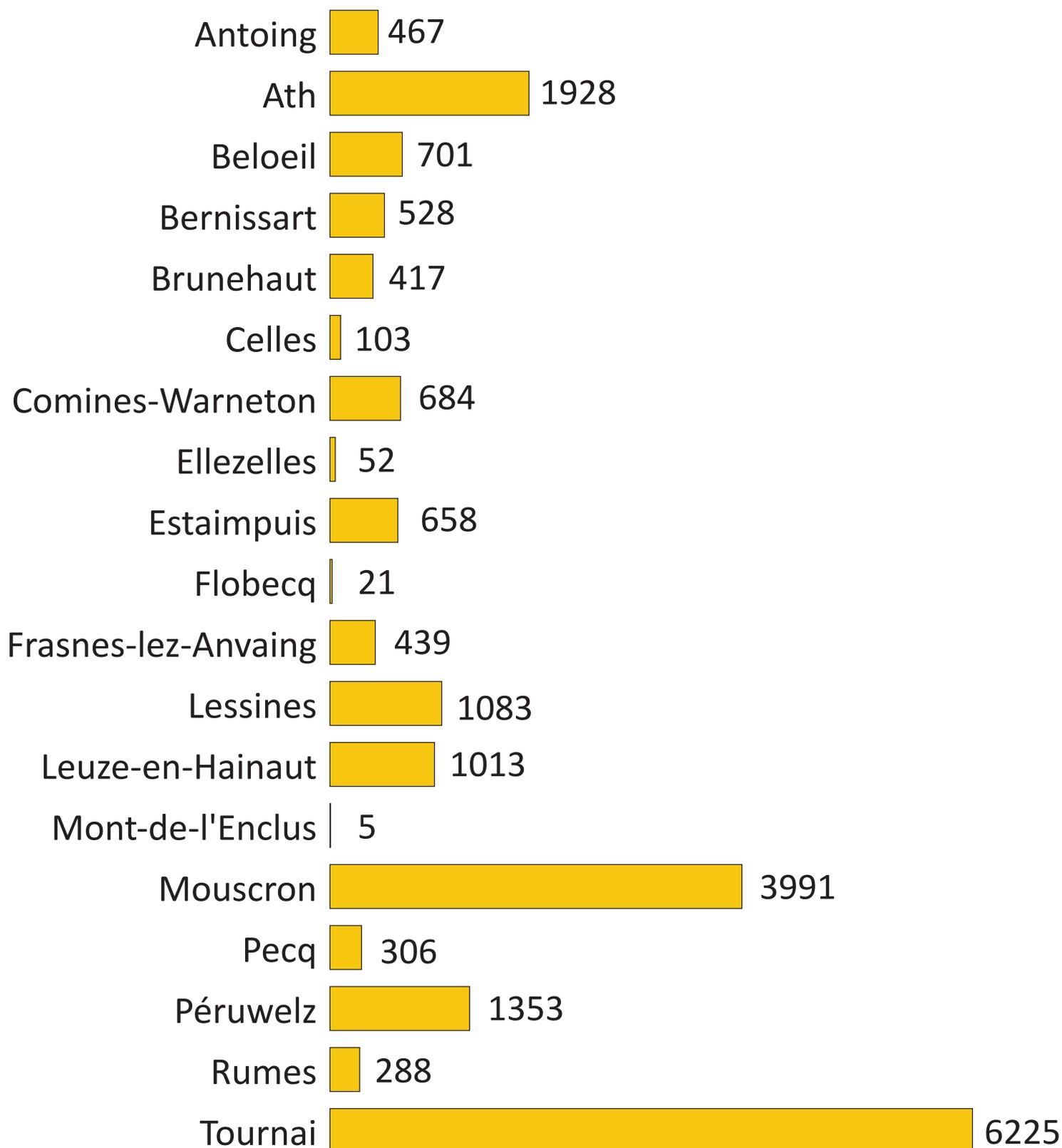




MISSIONS « AIDE MÉDICALE URGENTE »



 ZONE DE SECOURS
WALLONIE PIR DE



2020 AU FIL DES MOIS



FORMATION _____ JANVIER

FÉVRIER _____ **GESTION EN DÉBORDEMENT**

ARRIVÉE DU CORONAVIRUS _____ MARS

AVRIL _____ **GESTION DE LA CRISE**

MARCHÉ PUBLIC DE MASQUES _____ MAI

JUIN _____ **AIDE EN MAISONS DE REPOS**

DANS NOS CASERNES _____ JUILLET

AOÛT _____ **PRÉVENTION INCENDIE**

RESSOURCES HUMAINES _____ SEPTEMBRE

OCTOBRE _____ **AIDE MÉDICALE URGENTE**

NOUVEAU MATÉRIEL _____ NOVEMBRE

DÉCEMBRE _____ **LES MISSIONS DE SECOURS**

FORMATION



Découvrez un exemple de vidéo de formation en scannant le code ci-contre.



SCANNEZ-MOI

Depuis le début de l'année, la formation du personnel de la zone de secours a été repensée. Si le COVID-19 a forcé l'arrêt de l'organisation des journées d'apprentissage, le service a mené une réflexion globale.

Tout d'abord, le métier de pompier est un métier à multiples facettes dans lequel l'expérience professionnelle est essentielle. Cependant, nous rencontrons très peu certaines interventions comme par exemple l'incendie. Or, lorsque l'incendie survient, nos pompiers doivent être au top de leurs capacités physiques et opérationnelles. C'est la raison pour laquelle les pompiers/secouristes-ambulanciers doivent annuellement suivre 72 heures de formation. Par rapport à la réflexion qui a été menée, le programme de ces heures de formation s'est focalisé sur des exercices liés au maintien des compétences primordiales au métier de pompier telles que la lutte contre l'incendie ou les secours techniques routiers.

Par exemple, la journée « feu » consiste en des simulations de progression dans une habitation lors d'un incendie, au port de l'appareil respiratoire isolant indissociable du pompier ou encore permet des drills sur l'installation et la manipulation du matériel de lutte contre l'incendie. Les infrastructures dont dispose la zone de secours permettent d'organiser ces journées thématiques en interne.

À cela viennent s'ajouter les formations liées à la carrière et à l'obtention de compétences spécifiques.

La réorganisation du service formation a aussi permis de proposer des outils modernes, avec l'appui d'autres services. D'abord, le service communication a commencé les tournages et montages de capsules vidéos didactiques pour compléter les supports pédagogiques et faciliter la compréhension. Le service informatique a, quant à lui, développé une plateforme qui facilite l'organisation administrative en proposant diverses possibilités : lien pour les inscriptions, l'encodage des heures et du thème par l'encadrant ou encore la création d'une fiche récapitulative personnelle accessible à chacun, le tout facilitant le suivi individuel.

Il ne nous reste plus qu'à espérer que l'année 2021 nous permette de mettre en pratique tout ce qui a été préparé en amont par les équipes œuvrant pour la formation du personnel.

GESTION EN DÉBORDEMENT



La tempête Chiara a touché notre pays les 9 et 10 février, occasionnant sur son passage de nombreux dégâts.

Une semaine plus tard, c'est au tour de Dennis et de ses vents avoisinant les 100 km/h de frapper la Belgique. À l'occasion de ces deux importantes tempêtes hivernales, la zone de secours est intervenue à 669 reprises. Un nombre important d'interventions coordonnées par une plateforme de débordement « tempêtes et inondations » mise en place précédemment.

Lors d'une tempête, les appels affluent en très grand nombre vers le centre 100 qui passe alors en mode « dégradé ». Les demandes d'interventions transmises aux zones de secours n'arrivent plus de façon continue mais sont distribuées de manière décalée et groupées en lots. Afin de centraliser toutes ces demandes et de garder son dispatching opérationnel pour les missions urgentes, la Zone de secours de Wallonie Picarde a développé un outil informatique pour faire face efficacement lors des périodes de « débordement ». Cette plateforme permet une gestion de crise délocalisée ; les postes de secours ont ainsi la possibilité de dispatcher les interventions moins urgentes par secteur. Les différentes équipes sont déclenchées avec une liste d'interventions, elles enchaînent les missions de manière continue et transmettent à leur caserne un bilan après chaque inter-

vention. Toutes les informations sont alors consignées dans la plateforme informatique permettant un suivi en temps réel des interventions en cours et une meilleure coordination des équipes sur le terrain.

Cet outil est également utilisé en période estivale pour la gestion des nombreuses interventions « nids de guêpes ». Il permet d'avoir une vision globale et une réponse plus coordonnée et efficace pour les citoyens.

ARRIVÉE DU CORONAVIRUS



Le mois de mars marque le début de ce qui sera appelé plus tard « la première vague » de la pandémie COVID-19. D'abord en Chine, puis partout ailleurs sur la planète, le coronavirus fait des ravages, prenant tout le monde au dépourvu.

Les gouvernements s'affolent, un confinement est imposé dans de nombreux pays et le télétravail devient la norme. Soucieuse de garantir un service aux citoyens en toutes circonstances, la zone de secours de Wallonie Picarde et son personnel administratif ont poursuivi leur travail à distance grâce à l'implémentation d'outils informatiques modernes.

Durant la première vague, les services administratifs de la zone ont quitté leurs bureaux pour une nouvelle organisation depuis le domicile des agents. Une situation perturbante dans un premier temps mais également rassurante car, en ce mois de mars, l'épidémie prend de l'ampleur.

Pour travailler à domicile de manière efficace, il faut des outils informatiques adaptés. Le service informatique s'est employé à installer et paramétrer les outils de travail à distance sur les ordinateurs portables de chaque membre du personnel concerné.

Grâce à une vision moderne et

pro-active de son infrastructure informatique, l'ensemble des postes de secours et le site administratif sont interconnectés entre eux au travers d'un réseau privé. La zone de secours ne dispose pas d'infrastructure serveurs sur ses sites. Dès son lancement en 2015, le choix s'est porté vers une gestion décentralisée via un cloud, accessible aussi bien depuis le réseau privé que depuis n'importe quel autre endroit.

Autrement dit, quel que soit le membre du personnel, que ce soit de manière récurrente ou occasionnelle, toute personne peut accéder à son environnement de travail à distance. Ce choix stratégique a permis de répondre très rapidement et facilement aux besoins apparus lors de la gestion de la crise COVID-19 et de la nécessité du télétravail.

Le développement de notre intranet a également permis de centraliser toutes les informations en un seul endroit. Les procédures et mesures décidées pour protéger les travailleurs en maintenant la continuité du service ont presque quotidiennement été ajoutées ou mises à jour sur ce canal.

2020 restera comme une année exceptionnelle à plus d'un titre, elle aura surtout permis de mettre en exergue la capacité du personnel de la zone de secours à s'adapter pour poursuivre ses missions, malgré des circonstances parfois difficiles.

GESTION DE LA CRISE

Découvrez notre vidéo sur les ambulances dédiées
COVID-19 en scannant le code ci-contre.



 SCANNEZ-MOI

Le mois d'avril, qui devait être synonyme de fête puisqu'il annonçait le début du chantier de la construction de la nouvelle caserne de Rebaix, a lui aussi été terni par la crise sanitaire.

Devant l'ampleur que prenait le virus, la zone de secours a décidé dès le mois de mars de mettre en place un comité de coordination zonal (CCZ) qui a piloté la gestion de crise pendant toute l'année 2020. Il avait deux objectifs principaux : veiller à la santé du personnel et continuer à assurer nos missions de service aux citoyens.

Dès l'arrivée de la crise, des procédures adaptées ont été rédigées. Tout d'abord à destination des ambulanciers qui devenaient alors les acteurs de toute première ligne face au virus, mais également pour tous les autres types d'intervention. La procédure destinée aux ambulanciers n'a cessé d'évoluer avec le temps, s'adaptant en fonction des connaissances du virus, des directives du SPF Santé Publique et de Sciensano, mais aussi de la réorganisation dans les hôpitaux. Un investissement en temps et en argent très important a été fait concernant les équipements de protection individuelle (masques, salopettes, gants, visières, ...) dans un contexte de pénurie chez les fournisseurs. Nos agents ont toujours été correctement protégés et ont toujours disposé du matériel nécessaire. Les contacts avec la médecine du travail ont également été renforcés d'une part concernant les travail-

leurs ayant des problèmes de santé spécifiques, et d'autre part pour mettre en place un tracing rapide et efficace pour éviter la transmission dans les équipes.

Grâce à cela, nous avons pu continuer à assurer nos missions de service aux citoyens. Deux ambulances spécifiquement dédiées COVID-19 ont été affrétées dans notre zone de secours pour éviter tout risque de contamination d'un patient non porteur du COVID. Nous avons également apporté notre aide et notre expertise aux maisons de repos, fortement touchées par la crise. Une plateforme web permettant de gérer et coordonner l'ensemble des actions prises en soutien aux maisons de repos a été développée par le service informatique sous la coordination du CCZ. Celle-ci a ensuite été déployée dans toute la Wallonie. Une aide importante a été apportée par nos services pour le cohortage, c'est-à-dire la mise à disposition de personnel pour aider au réaménagement des maisons de repos quand une aile spécifique COVID-19 devait être créée. Enfin, des formations aux bonnes pratiques d'hygiène dans les maisons de repos ont été dispensées par la zone. Les communes ont également pu compter sur notre aide via une plateforme web qui expliquait les arrêtés ministériels relatifs aux différentes mesures en vigueur, tout comme le support à la demande pour les autorités, notamment en ce qui concerne la sécurité sanitaire des événements et l'interprétation des prescrits légaux.

MARCHÉ PUBLIC DE MASQUES



Découvrez notre vidéo sur les masques en scannant le code ci-contre.



SCANNEZ-MOI

Dans le cadre de la supracommunalité, afin de venir en aide aux communes, intercommunales et collectivités désireuses de fournir aux citoyens des masques en tissu, la zone de secours a lancé, via son service logistique, un marché public.

En avril 2020, la zone de secours a organisé un marché public pour l'acquisition de masques en tissu lavables et réutilisables. Ce projet avait pour objectif de venir en aide aux communes qui souhaitaient fournir des masques aux citoyens et d'éviter que chaque commune de la zone de secours ne doive prendre en charge la gestion de ce marché.

Ainsi, la zone de secours a proposé de gérer les aspects administratifs et logistiques de la commande pour fournir aux communes désireuses de prendre part à ce projet des masques de qualité en termes de protection et durabilité. Cette aide a été étendue à d'autres organismes publics, notamment aux CPAS et zones de police. Le travail réalisé pour ce marché consistait notamment à veiller au respect des prescriptions émises par

le SPF Santé Publique et le Conseil National de Sécurité. Il a ensuite fallu tester les masques reçus des différents fournisseurs.

Après quelques difficultés pour le respect des délais de livraison, toutes les commandes ont été honorées et les retours ont été particulièrement positifs. Dans cette situation de crise inédite, la zone de secours de Wallonie Picarde a démontré qu'elle était un acteur de première ligne dans la lutte contre le Coronavirus et que les communes pouvaient compter sur son soutien.

AIDE EN MAISONS DE REPOS



Durant la crise, « Médecins Sans Frontières » a dressé un portrait alarmant de la situation dans les maisons de repos.

De l'aide leur a été proposée à Bruxelles et l'idée a percolé dans les Provinces via l'AVIQ. Notre zone de secours a ainsi tenu à proposer ses services dans une optique de prévention, d'aide et de soutien, et non de contrôle. La maison de repos qui souhaitait obtenir de l'aide en faisait part à l'AVIQ qui se chargeait ensuite de la demande au Gouverneur de Province. Ce dernier mandatait alors la zone de secours concernée.

Constat

Le personnel de la zone de secours appelé en renfort a pu constater les difficultés pointées par MSF. Les MRS n'étant pas des grosses structures comme les hôpitaux, le personnel est aussi différent, à l'image des aides-soignants bien plus nombreux en maisons de repos que les infirmiers en hôpitaux.

De plus, une maison de repos est un milieu de vie, alors que l'hôpital est un lieu de passage. Les résidents n'avaient plus de visites, ils ne pouvaient plus sortir de leur chambre. La détresse dans les maisons de repos était donc d'ordre psychologique. De plus, les résidents décèdent dans des conditions anormales, ce qui engendre encore une charge mentale. Il fallait donc que le personnel de ces structures intègre rapidement qu'au mieux il respectait les consignes, au plus vite le COVID-19 disparaîtrait du

lieu de travail, engendrant un retour à la normale plus rapide.

Déroulement

Lorsqu'une aide était requise, elle comprenait trois volets d'intervention : logistique, hygiène et appui psychologique. Un état des lieux de la situation en termes de ressources, de matériel, de moyens, de possibilités d'aménagements, etc. était réalisé. L'officier mandaté faisait alors un rapport expliquant la situation et les pistes de travail. Des actions étaient ensuite proposées sans être imposées. Le binôme « officier-pompier compétent en matière d'hygiène hospitalière » se rendait sur place pour la mise en route. Une partie logistique consistait à déplacer des résidents, à libérer des chambres, à en remplir d'autres, à libérer des zones, à faire des « in » et des « out », des zones covid et non-covid, des zones déchets, des zones pour le linge, ... L'ampleur de la tâche était telle qu'une aide extérieure était bien souvent très appréciée du personnel de la maison de repos. Lorsqu'il a fallu nettoyer et aménager des chambres, la Protection Civile a envoyé 6 hommes et tout était fait en ½ journée.

Une fois le tout installé, une formation ou information était donnée au personnel. Elle concernait un rappel des règles d'hygiène, d'habillement et déshabillage ou encore la circulation entre différentes zones – sales ou propres.

Le ressenti dans les maisons de repos a toujours été positif.

DANS NOS CASERNES

Découvrez notre vidéo sur les nouvelles casernes en
scannant le code ci-contre.



 SCANNEZ-MOI

Au niveau de la gestion des postes de secours, l'année 2020 a été marquée par la concrétisation de différents projets.

Le plus important est la construction des trois nouvelles casernes sur le territoire de la Wallonie picarde. La première à Rebaix, la seconde à Blaton et enfin la troisième à Evregnies. Les permis respectifs des trois casernes ont été octroyés et les chantiers ont démarré dans les délais prévus.

Les terrassements sur le site de Rebaix ont débuté en mars 2020 et se sont poursuivis successivement sur les trois chantiers, pour se terminer fin avril. S'en sont suivis les travaux de gros-œuvre. Le premier chantier, celui de Rebaix, a ainsi terminé l'année avec le clos couvert.

Le service bâtiment de la zone de secours assure le suivi quotidien auprès du maître d'ouvrage et des autres services de la zone de secours, qui ont divers projets concernant l'aménagement et l'organisation de la vie au sein de ces nouveaux postes.

En collaboration étroite avec la cellule marché publics, la logistique et le garage, le service bâtiment a participé à la rédaction des cahiers des charges techniques des marchés d'équipement des futures casernes (mobilier, équipement technique, vestiaires, ...).

La zone de secours a également

mené une réflexion sur les effectifs. Bien que l'organisation de la zone de secours soit articulée autour de la mixité entre pompiers volontaires et professionnels, des procédures de recrutement ont été lancées afin de pourvoir ces nouveaux postes de sorte qu'ils puissent assurer les départs minimum en intervention et s'organiser pour que chacun puisse accomplir sa fonction dans les meilleures conditions.

Enfin, la zone de secours a porté une attention particulière aux amicales. En effet, la fusion de postes doit également se dérouler de la manière la plus adéquate possible pour les amicales, qui contribuent au lien important des pompiers avec le citoyen. Pour cette raison, des réunions et discussions ont eu lieu avec les représentants des amicales des casernes concernées.

PRÉVENTION INCENDIE

Découvrez notre vidéo sur la prévention en scannant
le code ci-contre.



Une des missions de la zone de secours est également la prévention incendie. Il s'agit de l'ensemble des mesures de prévention incendie que les exploitants de bâtiments à destination du public doivent respecter et mettre en œuvre pour la sécurité des personnes et des intervenants.

Les techniciens en prévention incendie peuvent être des civils ou des pompiers. Sur base d'analyse sur plans ou de visites des lieux, les personnes en charge des dossiers rédigent des avis reprenant les constatations faites et ce qu'ils préconisent de corriger ou d'améliorer dans le but de sécuriser les lieux. Il existe divers points d'attention : accessibilité, compartimentage, contrôle des installations électriques ou de gaz, présence d'un système de détection incendie, présence de pictogrammes et de blocs d'éclairage de sécurité ou encore les moyens d'extinction appropriés.

Les exploitants des bâtiments soumis aux réglementations ne sont pas toujours au courant des mesures et des prescriptions légales qui sont en vigueur. Il appartient alors au technicien en prévention incendie d'expliquer tous les tenants et aboutissants tout en priorisant les mesures à mettre en œuvre pour la sécurité des personnes et des intervenants. Cette étape de discussion est importante car la mise en conformité re-

présente un coût parfois important pour l'exploitant.

Après ces échanges avec l'exploitant, le technicien en prévention incendie émet un avis à l'autorité compétente (bourgmestre, SPW, AVIQ, ...) et au propriétaire ou exploitant. Il appartient alors à ces instances d'autoriser ou non l'exploitation ou l'accès au bâtiment en toute sécurité.

La prévention incendie de certains types d'établissements est régie par des règlements communaux. Afin d'harmoniser les prescriptions en matière de prévention incendie sur le territoire, la zone de secours de Wallonie Picarde s'est attelée à l'élaboration de directives zonales de prévention incendie pour les différents types de bâtiments concernés.

Ces directives doivent être approuvées par les différents conseils communaux des communes qui composent la zone de secours.

RESSOURCES HUMAINES



Comme chaque année, les mouvements de personnel sont nombreux au sein de la zone de secours. Arrivées, départs, promotions, professionnalisations, ... rythment sans cesse nos services. 2020 n'aura pas échappé à la règle.

Dès le mois de mars, huit secouristes-ambulanciers volontaires et dix sapeurs-pompiers volontaires ont débuté leur stage de recrutement.

Au niveau du personnel administratif, deux personnes ont obtenu leur CDI et une autre nous a rejoint en contrat de remplacement dans un premier temps et en CDD dans un second temps. Le service dispatching a connu l'arrivée d'un nouvel agent qui est également membre du personnel volontaire. Enfin, le service Planification d'urgence a accueilli lui aussi une nouvelle collaboratrice durant l'année.

En ce qui concerne les promotions, 37 lauréats des examens « caporaux » ont pris leurs nouvelles fonctions. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir un Lieutenant en stage de professionnalisation.

Au rayon des départs, un Lieutenant professionnel a été admis à la pension le 1^{er} octobre, après 40 années de bons et loyaux services. Il n'est cependant pas complètement parti puisqu'il reste volontaire.

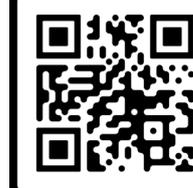
Par ailleurs, les stages de recrute-

ment au grade de sapeur-pompier professionnel et de professionnalisation de sapeurs-pompiers ont débuté le 1^{er} septembre 2020. L'engagement de 21 pompiers professionnels a permis d'assurer des gardes en caserne le samedi dans les quatre postes professionnels de la Zone. Grâce au plan de personnel, le service à la population est amélioré tout en offrant une plus grande uniformité dans le fonctionnement des postes de secours.

AIDE MÉDICALE URGENTE



Découvrez notre vidéo sur l'aide médicale urgente en scannant le code ci-contre.



SCANNEZ-MOI



ZONE DE SECOURS
WALLONIE PICARDE

Avec plus de 70% des interventions de notre personnel opérationnel, l'aide médicale urgente (AMU) est un maillon essentiel dans nos services de secours.

Afin d'organiser au mieux les interventions ambulances, la formation des ambulanciers, le renouvellement des véhicules et le suivi minutieux du matériel, un groupe AMU a été créé en 2020. Il réunit officiers, ambulanciers et personnel administratif pour rencontrer plusieurs objectifs :

- S'assurer de respecter les directives du SPF Santé Publique, qui dirige l'aide médicale urgente sur le territoire.
- Uniformiser l'aménagement et le matériel entre les ambulances de la zone de secours.
- S'assurer d'avoir du personnel formé et en suffisance.
- Offrir des conditions de travail optimales aux ambulanciers.
- Organiser la logistique de manière à fournir les consommables en temps et en heure aux différents postes munis d'une ambulance.

Pour rencontrer ces objectifs, l'année 2020 a notamment été l'année de l'engagement de neuf ambulanciers non-pompiers. La zone a également acquis trois nouvelles ambulances via un marché qui s'étalait sur les années 2019 et 2020.

Nouvelles procédures

L'épidémie a entraîné d'importantes adaptations concernant la désinfection dans l'AMU. Un protocole de désinfection de l'ambulance spécifique a été créé. Dans chaque caserne, il a fait l'objet d'une procédure reprenant la façon de placer l'ambulance, la gestion des déchets, la décontamination du matériel, ou encore des tenues. La zone a très vite réagi concernant les salopettes et les masques. Ça impliquait un gros turnover pour gérer le nettoyage, le reconditionnement et la réhabilitation du matériel.

Des répétitions des procédures de désinfection, d'habillage et surtout de déshabillage étaient également organisées afin que chacun sache effectuer les gestes efficacement. Les procédures évoluaient presque tous les jours selon les directives reçues. Un point « COVID » était organisé à chaque prise de poste.

Un changement de mode de fonctionnement

Les procédures mises en place pour éviter toute contamination ont entraîné un changement de mentalité et d'habitudes. Désormais, le personnel ne circule plus en caserne avec la tenue d'ambulancier. Il se change au départ pour l'intervention, et remet la tenue de casernement une fois rentré. Les agents ont pris conscience des risques et veulent maintenant éviter de ramener les contaminations chez eux. La crise sanitaire n'aura pas eu que des aspects négatifs.

NOUVEAU MATÉRIEL



Découvrez notre vidéo sur notre berce motopompe
construite en interne en scannant le code ci-contre.



SCANNEZ-MOI

Tout comme la formation, la gestion du matériel représente une partie essentielle de la préparation à l'intervention.

Le service logistique de la zone de secours travaille donc quotidiennement pour permettre au personnel de disposer du matériel et de l'équipement adéquats pour intervenir de manière qualitative et en toute sécurité.

Qu'il s'agisse d'équipements de protection individuelle, de tenues (ambulance, caserne, feu, ...), de consommables ou d'équipements divers, les membres du personnel disposent, à tout moment, du matériel adéquat, en suffisance et fonctionnel afin d'apporter le meilleur service possible à la population. L'acquisition de nouveau matériel fait l'objet d'une étude préalable qui analyse notamment l'adéquation du matériel avec le bien-être du personnel. L'ergonomie, la facilité de nettoyage et la protection du personnel font partie des critères étudiés.

De nombreuses études indiquent que la contamination des équipements par les suies d'incendie augmente le risque de cancer chez les pompiers. Il est dès lors important de procéder à la décontamination du personnel sur les lieux de l'intervention. Soucieuse de la santé des travailleurs, la zone de secours de Wallonie Picarde a aménagé des remorques comprenant tout le matériel nécessaire à la décontamination sur place après

l'incendie ainsi que des tenues de rechange. Cela permet au personnel de se changer sur place et éviter de porter sur eux les polluants. Le changement de tenue permet également de ne pas contaminer l'intérieur des véhicules.

Par ailleurs, l'acquisition de nouveau matériel est réalisée dans une logique opérationnelle et d'amélioration de la qualité des interventions. La zone de secours a notamment fait l'achat au cours de l'année 2020 de nouvelles lances incendie et caméras thermiques, qui permettent au personnel d'évoluer dans des milieux enfumés et de détecter des points chauds dans un circuit électrique. Le processus d'acquisition de ce matériel comporte la formation à leur utilisation, en vue de garantir la qualité du déroulement des interventions et la sécurité du personnel.

Face à un nombre d'interventions ambulances en croissance chaque année, la zone de secours a réceptionné trois nouvelles ambulances en 2020. L'aménagement intérieur de ces véhicules a fait l'objet d'une attention particulière. Il est le fruit du travail du groupement AMU (voir page 41) et tient compte des remarques émises par les ambulanciers.

LES MISSIONS DE SECOURS

Découvrez notre vidéo sur les sapeurs-pompiers
volontaires en scannant le code ci-contre.



SCANNEZ-MOI

Comment faire un compte-rendu des activités de notre zone de secours sans parler des missions de secours réalisées par nos pompiers ?

Cet été, de nombreux feux de broussailles se sont déclarés aux quatre coins de la Wallonie picarde. Une augmentation significative de ce type de feu en 2020 qui va de pair avec l'intensité de l'épisode caniculaire que nous avons connu durant l'été.

Régulièrement, nos services interviennent pour des incendies de bâtiments mais cette fin d'année 2020 a été marquée par plusieurs incidents majeurs. Le 28 octobre, l'incendie d'une maison fait une victime à la rue de Marvis à Tournai. Le 8 novembre, les fumées provoquent le décès de deux résidentes de la maison de repos « la Providence » à Lessines. Deux jours plus tard, les flammes s'attaquent à une maison de Mouscron. Malgré l'intervention rapide des pompiers, l'incendie s'étend aux deux habitations voisines. Aucune victime n'est à déplorer mais plusieurs familles doivent être relogées en urgence.

Le réveillon de Noël de nos services aura été des plus agités. Le 24 décembre aux alentours de 18h, un incendie se déclare dans un bâtiment industriel d'Amougies. Il aura fallu près de 24h et l'intervention d'une soixantaine de pompiers (dont des renforts des zones voisines de Fluvia et Vlaamse Ardennen) pour vaincre définitivement les flammes.

Cette série de sinistres s'arrête le 29 décembre avec l'incendie d'un entrepôt à Basècles. Là aussi, la mobilisation est importante et il faudra l'appui d'une quarantaine de pompiers pour maîtriser l'incendie.

Des feux de grande ampleur et d'importants déploiements qui soulignent, une fois de plus, l'importance de la mixité entre pompiers professionnels et volontaires au sein de notre zone de secours. Mobiliser soixante pompiers, un soir de réveillon de Noël, n'est possible que grâce à l'apport des pompiers disponibles pour le rappel et, plus que jamais, nous comptons sur eux pour accomplir l'ensemble de nos missions.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

Par la lecture de ce rapport d'activité, vous venez de prendre connaissance des activités de la zone de secours pour l'année 2020.

Six années se sont écoulées depuis sa création.

Afin d'améliorer le service à la population, d'anticiper les changements sociétaux et de maîtriser les finances publiques, le Conseil de Zone a pris des décisions menant au plan d'optimisation des fonctionnements de notre zone.

2020 a été l'année du démarrage de la construction des trois nouvelles casernes qui symbolise ce plan d'optimisation. Cependant, au-delà des briques, ce sont surtout des femmes et des hommes qui composent la zone de secours. Et pour rencontrer les défis de demain, nous investissons dans l'humain. Les recrutements de personnel ont d'ailleurs été nombreux en 2020.

Par ailleurs, 2020 a malheureusement connu une pandémie mondiale qui a paralysé la société.

À l'instar des services médicaux et autres services publics, la zone de secours a été mise à rude contribution lors de la crise. Et c'est non sans fierté que je la préside car le personnel a démontré durant la crise que la population pouvait compter sur lui.

Sur le terrain bien sûr car nos ambulanciers ont pris en charge de nombreux patients atteints du COVID-19 dans des conditions extrêmement difficiles et notre personnel s'est impliqué également fortement dans l'assistance aux maisons de repos pour le cohortage ou l'accompagnement pour la mise en place des mesures d'hygiène. De plus, la zone de secours a grandement contribué à la gestion de la crise, en déployant une plateforme informatique pour la gestion de la crise en maison de repos qui a par la suite été utilisée sur tout le territoire wallon.

Je terminerai donc par réitérer mes félicitations au personnel pour le travail réalisé tout au long de l'année et pour l'image positive du service public qu'il véhicule sur le territoire de Wallonie picarde.

Paul-Olivier DELANNOIS
Président de Zone



ZONE DE SECOURS

WALLONIE PICARDE



Découvrez notre rapport d'activité 2019 en scannant le code ci-contre.



SCANNEZ-MOI